



GUIDE DE LA VIE AU LAC

Le lac Gilbert nous offre un environnement calme et champêtre que nous partageons en toute saison. Quelques gestes simples nous permettront d'en profiter encore longtemps!

- Évitez l'utilisation de produits nocifs directement dans le lac ; même les savons et crèmes biologiques endommagent la qualité de l'eau¹.
- Respectez les règlements municipaux concernant la bande riveraine: ne coupez pas l'herbe, les arbres ou les buissons à moins de 10 mètres du lac.
- Évitez d'introduire une embarcation utilisée sur d'autres lacs ou rivières. Si vous le faites, nettoyez au préalable l'embarcation pour éviter l'arrivée de plantes aquatiques envahissantes et /ou moules zébrées. Un règlement fédéral interdit l'utilisation de moteur à essence sur le lac².
- Gardez un œil vigilant sur les plantes entourant notre lac. Si vous reconnaissez une plante exotique envahissante, en aviser l'ACPLG immédiatement¹.
- Ne pas s'approcher de la faune environnante et particulièrement des huards. Certains animaux sont vraiment très sensibles à la présence humaine. Eloignez les bernaches du Canada lorsqu'elles sont présentes. Elles ont vite fait de polluer un lac¹.
- Évitez l'utilisation de la machinerie bruyante le dimanche, afin d'apprécier le calme du lac et de la forêt.
- Si vous êtes un adepte de la pêche, veuillez protéger la ressource: remettre à l'eau les poissons de taille insuffisante, n'utilisez pas d'appâts vivants et maniez vos hameçons avec prudence afin d'éviter qu'ils se retrouvent dans le lac.
- Ne faites jamais de feux d'artifice près du lac, pour ne pas contaminer l'eau avec des produits chimiques et occasionner un stress à la faune environnante¹.
- L'installation des quais nécessite l'obtention préalable d'un permis auprès de la municipalité (les dimensions du quai sont limitées et l'utilisation du bois traité est dommageable pour le lac)
- Ne pas circuler en motoneige ou véhicule tout terrain sur le lac (ou tout autre véhicule à essence).
- Merci d'enlever les arbres morts et de ramasser les branches au bord du chemin (mais pas ceux qui se trouvent dans le lac).
- Maintenez l'éclairage extérieur au minimum, afin de pouvoir mieux observer les étoiles.

¹ Lire la documentation à ce sujet sur notre site : www.lac-gilbert.com :

- Rives et zones littorales (Notre lac)
- Les plantes envahissantes (Documents récents)
- Outardes

² Sur le Web :

- **Loi de 2001** sur la marine marchande du Canada :
 - **Règlement sur les restrictions** visant l'utilisation des bâtiments (embarcations)
 - **Annexe 3** : Eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique sont interdits : Voir **la partie 5 concernant le Québec**.
- Pêche sportive au Québec (bonnes pratiques et interdictions)

